

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 DFPE 62 Subventions (490.219 euros), convention et avenants n° 6 à l'association le Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 31 janvier 2017 par le Centre Israélite de Montmartre et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 la convention susvisée ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 la convention susvisée ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement et d'une subvention d'investissement à l'association CENTRE ISRAÉLITE DE MONTMARTRE ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission,

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association le Centre Israélite de Montmartre ayant son siège social 16, rue Lamarck (18e), pour l'attribution de trois subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 136 446 euros est allouée au Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective, située 20 rue du Chevalier de la Barre à Paris 18e (n° tiers PARIS ASSO 20447 ; n° de dossier 2021_02555).

Article 3 : Une subvention de 291 754 euros est allouée au Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective, située 16 rue Lamarck à Paris 18e (n° tiers PARIS ASSO 20447 ; n° de dossier 2021_03008).

Article 4 : Une subvention de 39 443 euros est allouée au Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel, situé 34 rue Lamarck à Paris 18e (n° tiers PARIS ASSO 20447 ; n° de dossier 2021_03009).

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'investissement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association le Centre Israélite de Montmartre ayant son siège social 16, rue Lamarck (18e) pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 7 : Une subvention de 22 576 euros est allouée à l'association Centre Israélite de Montmartre pour la réalisation de travaux de rénovation des espaces extérieurs de la crèche collective, située 20 rue du Chevalier de la Barre à Paris 18e (n° tiers Paris ASSO 20447, n° dossier 2021_9521).

Article 8 : La dépense d'investissement correspondante sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2021 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO